



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA TÉNARÈZE

Service Police Municipale  
Dossier suivi par ASVP  
☎ 05.62.28.48.31  
✉ asvp@condom.org

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°DP/ 2022\_288**  
**Du 24 août 2022**

**d'octroi d'une Autorisation d'Occupation du  
Domaine Public**

**LE MAIRE DE CONDOM,**

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la Route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2211.1 et L 2213.1 à L 2213.6,

Vu la demande présentée le 23 août 2022 par **Monsieur Emmanuel PEYTOUREAU**, président de l'association **FLOCK YOU IN CONDOM**, sollicitant l'autorisation de l'occupation du Domaine Public pour le Festival de Rock, sur le terrain face aux anciens abattoirs, rue Jules Ferry 32100 Condom,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Pour permettre, dans de bonnes conditions, le festival de Rock l'Association FLOCK YOU IN CONDOM est autorisée à occuper le domaine public communal,

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**RUE JULES FERRY PARCELLE N°AL86**  
**Terrain face aux anciens abattoirs**

**Du vendredi 23 septembre 2022 à 09h00 jusqu'au lundi 26 septembre 2022 à 08h00**

- Pour la mise en place de 20 tables, 50 chaises, 2 éclatés pour armoire 63A, 2 armoires 63A, 3 rallonges tri 32A, 2 tableaux de répartition, 4 extincteurs, 3 chapiteaux, 4 praticables.

Les ouvrages devront être installés de manière à ne faire obstacle ni à l'écoulement des eaux, ni au nettoyage des caniveaux, ni au libre accès aux immeubles, bornes-fontaines, bouches d'incendie et appareils d'éclairage.

**ARTICLE 2 :** TOUTES DISPOSITIONS SERONT PRISES POUR ASSURER LA SECURITE PUBLIQUE.

**ARTICLE 3 :** La signalisation sera mise à disposition par les Services Techniques et mise en place par le pétitionnaire.

**ARTICLE 4 :**

- Monsieur le Directeur Général des Services
  - Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Condom,
  - Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers de Condom,
  - Monsieur le Chef de Police Municipale,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont ampliation est transmise au pétitionnaire.

Fait à Condom, 24 Août 2022

Le Maire,

Jean-François ROUSSE

**Le Directeur Général des Services**

Hôtel de Ville - 38, rue Jean Jaurès - **Thibault DUMARTIN**

Tél.: 05 62 28 24 88 - Fax.: 05 62 28 48 32 - Courriel : mairie.condom@condom.org